



Commune de BERTRANGE


AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 10 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la société **POST LUXEMBOURG** a introduit une demande relative à la modification du délai d'exploitation (3/21/0292) d'un site d'installations radioélectriques fixe à Bertrange, rue de Mamer, Château d'Eau.

Bertrange, le 16 novembre 2022




Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

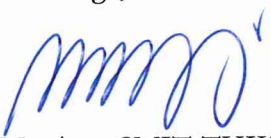

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à la modification du délai d'exploitation (3/21/0292) d'un site d'installations radioélectriques fixe à Bertrange, rue de Mamer, Château d'Eau, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 16 novembre 2022.

Bertrange, le 16 novembre 2022




Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire